

Pétrole et gaz du Canada—Loi

[Français]

M. Cousineau: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député qui a la parole pourrait respecter les coutumes de la Chambre en ne se référant pas à un député par son nom.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je crois que le député de Gatineau (M. Cousineau) a entièrement raison. En tout temps, les honorables députés devraient se référer à leurs collègues par le nom de la circonscription qu'ils représentent, le représentant de telle ou telle circonscription, mais non par leur nom.

L'honorable député de Bow River (M. Taylor) a la parole.

[Traduction]

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, je parlais anglais. Il aurait donc été plus courtois d'avoir cette dernière conversation en anglais.

Des voix: Règlement.

M. Rossi: Joe Clark n'aime pas cela.

M. Huntington: Ne pouvez-vous pas contrôler la Chambre?

M. Deans: Faisons comme s'il était 10 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La présidence ne voulait pas faire allusion à la langue dans laquelle les députés s'exprimaient. Elle voulait simplement noter que la règle de la Chambre veut que nous mentionnions les députés par leur circonscription et non par leur nom.

M. Taylor: Vous avez raison, monsieur l'Orateur, et je m'en tiendrai à votre décision. C'est en effet une règle de la Chambre et je m'efforcerai de la respecter. Je dois dire que je ne m'oppose aucunement à la langue française ni à toute autre langue. Je n'ai rien à redire aux autres langues, mais lorsqu'un député prononce un discours et n'a pas ses écouteurs, je pense qu'il serait plus courtois d'invoquer le Règlement en anglais afin que celui qui a la parole sache ce qui se passe. Je dirais la même chose si un député parlait en français et si quelqu'un invoquait le règlement en anglais.

M. Cousineau: Monsieur l'Orateur, si vous voulez bien me permettre de répéter ce que j'ai dit, je pourrai montrer au député que je suis capable de m'exprimer dans les deux langues.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Taylor: J'en suis très fier pour le député. Je voudrais bien pouvoir m'exprimer en français aussi bien qu'il peut s'exprimer en anglais. J'y arriverai peut-être un jour.

Je reviendrai maintenant à ce que je disais. Nous avons beaucoup de pétrole et de gaz au Canada parce que nous avons encouragé les gens à venir investir chez nous. Ils sont venus et ils ont investi parce qu'ils pouvaient réaliser des bénéfices. Ils ont en même temps respecté les règles établies par le gouvernement de l'Alberta. Ils savaient que, selon ces règles, s'ils trouvaient du pétrole comme ils en ont trouvé à Leduc et à plusieurs autres endroits en Alberta, ils auraient une juste part des bénéfices parce qu'ils avaient dépensé beaucoup d'argent pour le trouver. Ils savaient cependant qu'ils ne conserveraient pas tout le pétrole, que le reste serait vendu et que le profit de cette vente irait au Trésor de l'Alberta. C'est à cause de cela que nous avons pu passer de la catégorie des provinces défavo-

risées à celle des provinces riches. Cela s'est fait grâce à la libre entreprise, non pas par des acquisitions arbitraires, la nationalisation ou la confiscation. Je tiens à le souligner. Le gouvernement du Canada devrait se servir du bill pour encourager les sociétés à prospecter et leur donner en retour une juste part des bénéfices. Au lieu de cela, le gouvernement fait des passe-droit. Il donne 25 p. 100 de toutes les découvertes futures à Petro-Canada, la société pétrolière nationale. Je n'ai rien à redire au fait que le Canada ait sa société pétrolière nationale, mais elle ne devrait pas recevoir de passe-droit. Elle devrait travailler de concert avec les autres sociétés pétrolières et d'après les mêmes règles. Si elle ne le fait pas, c'est qu'il y a des passe-droits. Le gouvernement prétend que c'est une bonne chose parce que l'argent va aux contribuables. Ce n'est pourtant pas le cas. L'argent va dans le Trésor public et non dans les poches des contribuables.

Je suis un chaud partisan de la canadienisation, mais je crois que c'est aux Canadiens que nos industries devraient appartenir. Plus nos industries appartiendront à des Canadiens, plus je serai satisfait et nous devrions fournir des stimulants pour favoriser cet état de chose. Le meilleur stimulant que n'importe quel pays du monde ait réussi à trouver est la libre entreprise. Nous devrions donner aux investisseurs la possibilité de réaliser des bénéfices. Cela ne veut pas dire qu'il faille faire le goinfre, mais les entreprises devraient pouvoir gagner un peu d'argent car c'est la motivation la plus forte.

Les députés qui sont très riches se sont enrichis grâce à la libre entreprise, et non pas grâce à la nationalisation ni à la confiscation de leurs biens par le gouvernement. Le gouvernement ferait bien de changer son fusil d'épaule sur-le-champ et d'essayer de motiver les entreprises. Nous avons besoin des grandes sociétés pétrolières. Nous avons besoin également des petites sociétés pétrolières et il faudrait leur accorder certains égards. Il faudrait leur permettre de gagner de l'argent, mais il faudrait par contre qu'elles soient honnêtes envers les Canadiens et qu'elles leur laissent une juste part du butin.

Je voudrais que nos entreprises appartiennent aux Canadiens. Plus il y en aura mieux cela vaudra; je voudrais par contre qu'une partie des profits que nous retirons de nos découvertes et de notre labeur aillent dans la poche des citoyens afin de leur permettre de donner une meilleure instruction à leurs enfants, d'améliorer leur niveau de vie et d'acheter une maison malgré les taux d'intérêts élevés qui sont actuellement en vigueur. Tout cela est impossible pour le travailleur moyen à l'heure actuelle. Le gouvernement a l'occasion de motiver des millions de Canadiens; encore faut-il qu'il suive la voie que le gouvernement Clark allait emprunter.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.